



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

logement : personnel

Question écrite n° 36869

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le secrétaire d'Etat au logement le nombre total de mises à disposition de personnels de son département ministériel au profit des organisations syndicales et ce tant au niveau de l'administration centrale que des services déconcentrés et tant pour les centrales nationales que pour leurs démembrements locaux.

Texte de la réponse

L'exercice du droit syndical dans la fonction publique est régi par le décret n° 82-447 du 28 mai 1982 qui a consacré ce droit au niveau réglementaire pour la première fois. Les modalités sont précisées par les circulaires n° 1487 du 18 novembre 1982 du ministère de la fonction publique et n° 82-106 du 30 décembre 1982 du ministère de l'équipement. Depuis leur entrée en vigueur, aucun gouvernement n'a souhaité la remise en cause même partielle de ces dispositions qui contribuent à la qualité des relations sociales au sein du ministère de l'équipement, des transports et du logement. Au ministère de l'équipement, des transports et du logement, 106 agents bénéficient d'une décharge d'activité de service en qualité de permanents syndicaux nationaux à temps complet, et 52 à temps partiel, sur des effectifs budgétaires 2000 de 97 946 agents, soit 1 permanent pour 739 agents. En dehors de ces décharges, 37 406 jours de décharges d'activité de service sur un total de 23 475 228 jours travaillés sont alloués sous forme de coupons aux organisations syndicales qui les répartissent librement parmi leurs représentants. Ces jours sont attribués en fonction de la représentativité de chaque organisation syndicale établie lors des élections professionnelles. En ce qui concerne les services de la direction générale de l'aviation civile et de Météo-France, 13 agents bénéficient actuellement d'une décharge totale d'activité de service, et 6 agents d'une décharge partielle.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36869

Rubrique : Ministères et secrétariats d'Etat

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 1999, page 6267

Réponse publiée le : 14 mai 2001, page 2837